Question : dire

Par **Septimus**, le **22/06/2017** à **12:19**

Bonjour,

En partiel on a des enseignants qui insistent sur le fait qu'ils attendent une réponse personnelle aux questions qu'ils nous posent, sur tel ou tel concept.
Quitte à nous sanctionner sévèrement si on "récite" le cours (en même temps, difficile d'avoir un avis parfaitement personnel alors qu'on n'a jamais éprouvé nous-même les concepts en question, mais bref).

Du coup je me demande si à ce type de question ("que pensez-vous..."), il faut employer la formulation "je pense que..." ou le plus consensuel "nous pouvons penser que...".

Le "nous" me semble bien plus approprié mais je trouve qu'il fait un peu "général", comme si j'exposais une théorie de manière un peu neutre et détachée, alors que manifestement c'est bien mon avis que le prof attend.

Qu'en pensez-vous ?

Par **Visiteur**, le **22/06/2017** à **14:50**

Bonjour.

Ni l'un ni l'autre: en droit utilises toujours le "on", impersonnel.

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/06/2017** à **08:03**

Bonjour

Je rejoins Ezoah. Certains professeurs recommandaient même l'usage du "il".

Par **Labella**, le **23/06/2017** à **12:29**

Bonjour,

Les professeurs de mon université nous imposent l'usage du "il". Je te déconseille fortement le "je" si tu ne veux pas te faire sanctionner, car mise à part les professeurs et les doctorants (et encore), aucun étudiants ne doit utiliser le "je" dans ses copies.

Bonne journée.

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/06/2017** à **13:14**

Bonjour

[citation] car mise à part les professeurs et les doctorants (et encore)[/citation]

Vous voulez peut-être parler au niveaux des cours. Mais pour ce qui est des thèses, articles etc. je n'ai jamais vu un auteur utiliser le "je".
Le "il" est vraiment le meilleur style. Ce n'est pas évident au début, cela nécessite de réfléchir sur ses tournures de phrases.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés